

**PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL**  
**PLAN FIXANT LA LIMITE DES CONSTRUCTIONS**  
**LOCALITÉ DE THIERRENS (SECTEUR EST)**

Échelle 1 : 1'000


Enquête publique

Mai 2021

Approuvé par la Municipalité	Soumis à l'enquête publique		
dans sa séance du :	du :	au :	
Le Syndic :	La Secrétaire :	Le Syndic :	La Secrétaire :
Adopté par le Conseil communal	Approuvé par le Département compétent		
dans sa séance du :	Lausanne, le :		
Le Président :	La Secrétaire :	La Cheffe du département :	
Entré en vigueur le :			

Jaquier Pointet SA  
Geomètres brevetés  
Rue des Pêcheurs 7  
Case postale  
1420 Yverdon-les-Bains  
024 424 60 70  
info@jppo.ch  
www.jppo.ch

- LÉGENDE**
- Limite des constructions maintenue en vertu des plans fixant la limite des constructions approuvés le 24 février 1967 et 3 mai 1995
  - Limite des constructions nouvelle
  - Limite des constructions radiée (approuvée le 24 février 1967 et 3 mai 1995)
  - Front d'implantation obligatoire



Plan établi sur la base des données cadastrales du 17.03.2021, fournies par le bureau Jaquier Pointet SA, géomètres brevetés à Yverdon-les-Bains.  
Authentifié le :  
Signature :